



Chambres sans volets ,linos troués ,et rats au grenier

Par **monier**, le **23/03/2009** à **12:51**

Bonjour,

je viens de trouver un logement par une agence immobiliere,et nous nous apercevons ma fille et moi meme que les chambres ne sont pas pourvues de volets.

suis je en droit de reclamer la pose de volets ,le proprietaire a t il le devoir de satisfaire notre demande?

d'autre part ,nous sommes au dernier etage et au dessus de notre logement il y a un grenier apparemment peuplé de pigeons et de rats ,ce qui est bruyant ,est ce le proprietaire ou nous qui devons faire venir les services de deratisation?

pour terminer ,les sols sont équipés de lino qui n'ont jamais été changes ,ls sont troués et tres vieux ,est ce au locataire ou au proprietaire de les changer ,et si c'est le devoir des locataires ,devons nous avoir une autorisation ecrite du proprietaire comme stipulé dans notre bail?

en vous remerciant par avance de votre réponse

mmde MONIER

Par **Paula**, le **23/03/2009** à **13:45**

Bonjour,

Il faut absolument que vous disiez ce qu'il est noté sur l'état des lieux d'entrée.

Si vous l'avez signé ainsi que le bailleur, c'est que vous étiez d'accord pour prendre

l'appartement en l'état.

Le grenier est-il privatif ou partie commune ?

Cordialement